

AALTIMMO 9
Société civile immobilière à capital variable
801 avenue des Champs Blancs – Bâtiment C
35510 Cesson-Sévigné
RCS Rennes 983 694 241

CONSTATATION DU GERANT

Clôture de la période de souscription et constatation du capital souscrit

Date : 30 septembre 2025

Conformément à l'article 22.2 des statuts de la Société, « *le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la Société.* »

Au cours de la période de souscription initiale, il a été émis des offres de souscription au capital de la SCI « AALTIMMO 9 » et chaque nouveau souscripteur a donné tous pouvoirs à la gérance en vue de procéder aux augmentations de capital et à la mise à jour corrélative des statuts.

Ainsi, par les présentes, le Gérant procède à la :

- Constatation de la clôture de la période de souscription au capital social.
 - Constatation du montant définitif du capital souscrit et répartition des parts sociales entre les associés
 - Mise à jour des statuts en conséquence.
-

1. Clôture de la période de souscription

Le Gérant rappelle que la période de souscription ouverte à compter du 25 septembre 2024 dans le cadre de l'augmentation du capital de la SCI AALTIMMO 9 est désormais close depuis le 09 avril 2025.

Il est constaté que l'ensemble du capital a été intégralement souscrit.

2. Constatation du montant définitif du capital social

L'assemblée constate que le montant total du capital social s'élève désormais à DIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE EUROS (10.293.000,00 €), divisé en **cent deux mille neuf cent trente parts sociales** de cent euros (100,00 €) chacune, intégralement souscrites et réparties entre les associés comme suit :

I/ Lors de la constitution de la Société, il a été apporté en numéraire à la Société :

- par la société **MATFAIR**,

1 part sociale portant le numéro 1 part.....1 part

- par la société **AALTO REAL ESTATE INVESTEMENT MANAGEMENT**,

29 parts sociales portant les numéros 2 à 30..... 29 parts

II/ Lors de la période de souscription initiale, il a été fait à la société les apports en numéraire suivants :

- La société à responsabilité limitée unipersonnelle « **SARL AJSSR** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 31 à 1030 1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **LSIC** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 1031 à 2030 1 000 parts
- La société civile immobilière « **MPM 53 FINANCES** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 2031 à 3030 1 000 parts
- Madame Michèle LEHMANN,
1 200 parts sociales portant les numéros 3031 à 4230 1 200 parts
- Monsieur Jacques BOURASSEAU,
1 500 parts sociales portant les numéros 4231 à 5730 1 500 parts
- La société par actions simplifiée « **AMI** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 5731 à 6730 1 000 parts
- Monsieur Philippe ROBERT,
2 500 parts sociales portant les numéros 6731 à 9230 2 500 parts
- La société par actions simplifiée « **HOLDING OGER RANCE** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 9231 à 11230..... 2 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **PENDRAGON** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 11231 à 12230 1 000 parts
- La société civile « **VIETHAL** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 12231 à 13230 1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **HOLDING MAC** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 13231 à 14230 1 000 parts
- Monsieur Jean-Marc CHAZAL,
1 500 parts sociales portant les numéros 14231 à 15730 1 500 parts
- Monsieur Jean-Charles QUILICHINI,
1 000 parts sociales portant les numéros 15731 à 16730 1 000 parts
- Monsieur Eric DELANOE,
1 000 parts sociales portant les numéros 16731 à 17730 1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **SC DU LEVANDOUX** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 17731 à 18730 1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **ELMA FINANCE** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 18731 à 21730 3 000 parts
- Monsieur Jean-Paul CHEVREL,
1 000 parts sociales portant les numéros 21731 à 22730..... 1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **SARL ACF** »,

2 000 parts sociales portant les numéros 22731 à 24730	2 000 parts
- Monsieur William ORY, 1 000 parts sociales portant les numéros 24731 à 25730	1 000 parts
- La société par actions simplifiée « SAS AMO », 2 000 parts sociales portant les numéros 25731 à 27730	2 000 parts
- La société civile immobilière « SCI DIDJÉ IMMO », 1 500 parts sociales portant les numéros 27731 à 29230	1 500 parts
- La société à responsabilité limitée « NEMOURS », 1 000 parts sociales portant les numéros 29231 à 30230	1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « CEZEMBRE DEVELOPPEMENT », 1 000 parts sociales portant les numéros 30231 à 31230	1 000 parts
- La société civile immobilière « SCI CEZEMBRE INVEST », 2 000 parts sociales portant les numéros 31231 à 33230	2 000 parts
- La société à responsabilité limitée « SARL NOUZILLE », 1 000 parts sociales portant les numéros 33231 à 34230	1 000 parts
- La société par actions simplifiée « SAS HERVE ANTHONY », 1 500 parts sociales portant les numéros 34231 à 35730	1 500 parts
- La société civile « FIPC », 1 000 parts sociales portant les numéros 35731 à 36730	1 000 parts
- La société civile immobilière « ALTASY », 1 000 parts sociales portant les numéros 36731 à 37730	1 000 parts
- Monsieur Jeff BLACKMANN, 1 000 parts sociales portant les numéros 37731 à 38730	1 000 parts
- Monsieur Hubert JUSTAL, 1 000 parts sociales portant les numéros 38731 à 39730	1 000 parts
- La société civile immobilière « SCI GUIHARD », 1 000 parts sociales portant les numéros 39731 à 40730	1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « AED INVESTISSEMENT », 1 000 parts sociales portant les numéros 40731 à 41730	1 000 parts
- La société par actions simplifiée « SAS GOBAT », 2 000 parts sociales portant les numéros 41731 à 43730	2 000 parts
- La société à responsabilité limitée « SLMO », 1 000 parts sociales portant les numéros 43731 à 44730	1 000 parts
- Monsieur Patrice RATIER, 1 500 parts sociales portant les numéros 44731 à 46230	1 500 parts
- La société à responsabilité limitée « SCFI », 1 000 parts sociales portant les numéros 46231 à 47230	1 000 parts

- La société civile immobilière « **SCI DES HAUTS SENTIERS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 47231 à 48230 1 000 parts

- La société par actions simplifiée « **HOLDING ANJESCA** »,
2 500 parts sociales portant les numéros 48231 à 50730 2 500 parts

- La société civile immobilière « **SCI GUIGA** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 50731 à 52730 2 000 parts

- Monsieur Pascal ORSONNEAU,
1 000 parts sociales portant les numéros 52731 à 53730 1 000 parts

- La société par actions simplifiée « **GP FINANCE** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 53731 à 55730 2 000 parts

- La société civile immobilière « **SCI DES OLIVIER** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 55731 à 57230 1 500 parts

- Monsieur Bruno HATTE,
1 000 parts sociales portant les numéros 57231 à 58230 1 000 parts

- La société par actions simplifiée « **SCI LE MONT D'ARBOIS** »,
5 000 parts sociales portant les numéros 58231 à 63230 5 000 parts

- Monsieur Gérard DUMONTIER,
1 000 parts sociales portant les numéros 63231 à 64230 1 000 parts

- La société civile immobilière « **DEWOST FAMILY** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 64231 à 65230 1 000 parts

- La société civile immobilière « **S2RI** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 65231 à 66230 1 000 parts

- La société par actions simplifiée « **SAS PIERRE ET PAPIER** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 66231 à 68230 2 000 parts

- Monsieur Arnaud TAMPE,
1 000 parts sociales portant les numéros 68231 à 69230 1 000 parts

- La société à responsabilité limitée « **L2P INVESTISSEMENT** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 69231 à 70230 1 000 parts

- Monsieur Patrick GOUAULT,
1 000 parts sociales portant les numéros 70231 à 71230 1 000 parts

- La société civile « **JALULU** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 71231 à 72730 1 500 parts

- Monsieur Alain PARIS,
1 000 parts sociales portant les numéros 72731 à 73730 1 000 parts

- La société civile « **HOLDING BEL AIR** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 73731 à 74730 1 000 parts

- La société civile « **FB AND CO** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 74731 à 76230 1 500 parts

- La société civile « **VIBAHO** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 76231 à 78230 2 000 parts
 - La société civile « **AUBRI** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 78231 à 79730 1 500 parts
 - La société civile « **3 CENT 7** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 79731 à 80730 1 000 parts
 - La société civile « **LANAA INVEST** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 80731 à 83730 3 000 parts
 - La société par actions simplifiée « **FIL AALTI 2025** »,
11 200 parts sociales portant les numéros 83731 à 94930 11 200 parts
 - La société civile « **HOLDING BRETAUDEAU** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 94931 à 95930 1 000 parts
 - La société civile « **INVESTISSEMENT ROLLAND CHARLES** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 95931 à 98930 3 000 parts
 - La société civile « **CLEMARIE** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 98931 à 100930 2 000 parts
 - La société civile immobilière « **SCI ANAPERO** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 100931 à 101930 1 000 parts
 - La société civile immobilière « **IMMOTILIA** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 101931 à 102930 1 000 parts
-

3. Mise à jour des statuts

En conséquence, les articles 11 et 52 des statuts relatifs au capital social sont modifiés comme suit :

« Article 11 – Capital social

Capital social maximum

Le montant du capital social maximal autorisé est fixé à la somme de treize millions d'euros (13 000 000 €).

Le Gérant de la Société est habilité à recevoir les souscriptions en numéraire à de nouvelles Parts dans les limites du capital social maximum autorisé.

Le montant du capital social maximum autorisé de la Société peut être modifié par décision extraordinaire des Associés.

Il n'existe aucune obligation d'atteindre le montant du capital social maximum statutaire.

Capital social minimum

Le capital social peut être réduit par la reprise totale ou partielle des apports résultant du retrait ou de l'exclusion d'Associés décidée conformément aux présents Statuts. Les reprises d'apport, de quelque nature que ce soit, donnent lieu à un remboursement en numéraire.

Aucune reprise d'apport ne pourra avoir pour effet de réduire le capital social à (i) une somme inférieure à trois cents euros (300 €) et (ii) au dixième du capital souscrit initialement.

Capital social effectif

Le capital social effectif représente la fraction du capital qui est effectivement souscrit par les Associés au cours de la vie sociale de la Société.

Capital social initial

Le capital initial de la Société s'élève à la somme de trois milles euros (3 000 €) euros, divisé trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, respectivement numérotées de 1 à 30, souscrites et libérées intégralement (les « Parts »). Le capital social se décompose comme suit :

- *la société AALTO REAL ESTATE INVESTEMENT MANAGEMENT, à concurrence de vingt-neuf (29) Parts numérotées de 1 à 29 ;*
- *la société MATFAIR, à concurrence d'une (1)*

Part numérotée 30 ; soit au total trente (30) Parts.

Capital social à la clôture de la période de souscription

Le capital social effectif représente la fraction du capital qui est effectivement souscrit par les Associés au cours de la vie sociale de la Société. Au cours de la période de souscription initiale, les apports en numéraires suivants ont été réalisés :

- *La société à responsabilité limitée unipersonnelle « SARL AJSSR » (RCS ANGERS 850 825 969) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *La société à responsabilité limitée « LSIC » (RCS RENNES 833 313 810) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *La société civile immobilière « MPM 53 FINANCES » (RCS LAVAL 440 896 678) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *Madame Michelle LEHMANN, née à ALGER le 29 février 1956, domiciliée 4 rue du Général Ourdri, 49430 Durtal, mariée le 17 décembre 1973 avec Monsieur Daniel LEHMANN, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 €) ;*
- *Monsieur Jacques BOURASSEAU, né à RORTHAIS le 22 juin 1945, domicilié 88 Rue des Bords de Loire, 49350 Gennes-Val-de-Loire, mariée le 17 décembre 1973 avec Madame Louissette BROSSARD, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;*
- *La société par actions simplifiée « AMI » (RCS ANGERS 808 524 227) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *Monsieur Philippe ROBERT, né à ANGERS le 11 décembre 1974, domicilié 16B Boulevard Georges Pompidou, 85800 Saint Gilles Croix de Vie, a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 €) ;*
- *La SAS « HOLDING OGER RANCE » (RCS SAINT MALO 802 162 776) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;*
- *La société à responsabilité limitée « PENDRAGON » (RCS SAINT MALO 510 306 509) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*

- La société civile « VIETHAL » (RCS NANTES 804 316 461) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « HOLDING MAC » (RCS RENNES 821 878 709) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Jean-Marc CHAZAL, né à GENNEVILLIERS le 25 août 1965, domicilié Torigny sur Vires, 50160 Torigny-les-Villes, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- Monsieur Jean Charles QUILICHINI, né à LAVAL le 2 juillet 1965, demeurant 4 Impasse des Chardonnerets, 53810 Changé, pacsé avec Madame Véronique MONTEZIN, sous le régime de la séparation de biens, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Eric DELANOE, né à SAINT-LO le 9 décembre 1970, demeurant 7 Place de la Rotonde, 44730 Saint-Michel-Chef-Chef, marié le 21 novembre 1992 avec Madame Yuk Yin LAM, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « SC DU LEVANDOUX » (RCS RENNES 930 357 629) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SAS « ELMA FINANCES » (RCS SAINT NAZAIRE 452 728 496), 13 Allée des Cormorans, 44420 La Turballe, a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- Monsieur Jean-Paul CHEVREL, né à RENNES le 5 mai 1965, demeurant 7B Rue de la République, 22770 Lancieux, marié le 04/04/1992 avec Madame Denise CHAPERON, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SARL « SARL ACF » (RCS SAINT-NAZAIRE 510 602 105) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- Monsieur William ORY, né à LORIENT le 28 janvier 1997, domicilié 68 Avenue Gros Malhon, 35000 Rennes, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SAS « SAS AMO » (RCS LE MANS 928 972 025) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La SCI « SCI DIDJE IMMO » (RCS LE MANS 853 302 826) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « NEMOURS » (RCS RENNES 789 909 785) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « CEZEMBRE DEVELOPPEMENT » (RCS ANGER 789 560 042) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SCI « SCI CEZEMBRE INVEST » (RCS ANGERS 931 162 275) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « SARL NOUZILLE » (RCS LE MANS 518 122 304) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SAS « SAS ANTHONY HERVE » (RCS LORIENT 752 771 147) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;

- *La société civile « FIPC » (RCS RENNES 792 536 021) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *La société civile immobilière « ALTASY » (RCS RENNES 538 174 566) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *Monsieur Jeff BLACKMANN, à CANNES le 23 octobre 1973, domicilié 311 Chemin des Combes, 6600 Antibes, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *Monsieur Hubert JUSTAL, né à RENNES le 11 juin 1976, domicilié 42 Rue Beaubourg, 75003 Paris, mariée le 17 juin 2023 avec Madame Amanda BRAIRD, sous le régime de la séparation de biens, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *La société civile immobilière « SCI GUIHARD » (RCS NANTES 316 404 433) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *La société à responsabilité limitée « AED INVESTISSEMENT » (RCS LAVAL 529 075 913) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *La SASU « SAS GOBAT » (RCS LA ROCHE-SUR-YON 505 276) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;*
- *La société à responsabilité limitée « SLMO » (RCS LAVAL 333 602 761) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *Monsieur Patrice RATIER, né à LA ROCHE SUR-YON le 14 septembre 1959, domicilié La Posnière, 35600 Saint Marie, mariée le 17 décembre 1973 avec Madame Anne-Laurence COUDREUSE le 2 juillet 1988, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;*
- *La société à responsabilité limitée « SCFI » (RCS RENNES 489 188 672) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *La société civile immobilière « SCI DES HAUTS SENTIERS » (RCS non précisé 533 248 076) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *La SAS « HOLDING ANJESCA » (RCS ANGERS 897 634 515) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 €) ;*
- *La SCI « SCI GUIGA » (RCS RENNES 752 553 487) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;*
- *Monsieur Pascal ORSONNEAU, né à CHALLANS le 14 août 1969, domicilié 4 Chemin du Grand Pas, 85350 L'Île d'Yeu, mariée le 08 novembre 2008 avec Madame Nelly NOURY, sous le régime de la communauté universelle, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *La SASU « GP FINANCE » (RCS NANTES 839 242 724) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;*
- *La SCI « SCI DES OLIVIERS » (RCS AMIENS 454 078 700) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;*
- *Monsieur Bruno HATTE, né à LAVAL le 11 avril 1964, domicilié 5 Rue de Belle Plante, 53500 Ernée, mariée le 08 juillet 1989 avec Madame Véronique MOTIN, sous le régime de la communauté universelle, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*

- La SAS « SCI LE MONT D'ARBOIS » (RCS MULHOUSE 440 380 178), 11 Avenue de Strasbourg, 68350 Brunstatt Didenheim, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500 000,00 €) ;
- Monsieur Gérard DUMONTIER, né à AUCH le 12 décembre 1970, domicilié 175 Route de Flouquet, 33330 Saint-Émilion, mariée le 10 août 1996 avec Madame Sandrine SIMONNET, sous le régime de la communauté universelle, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SCI « DEWOST FAMILY » (RCS NANTERRE 938 556 958) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « S2RI » (RCS LORIENT 503 659 666) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SASU « SAS PIERRE ET PAPIER » (RCS SAVERNE 982 044 166) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- Monsieur Arnaud TAMPE, né à HERBLAY-SUR-SEINE le 9 juillet 1954, demeurant 1 Rue des Rochettes, 35430 Le Minihic-sur-Rance, marié le 04/07/1981 avec Madame Bernadette MULLIEZ, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SARL « L2P INVESTISSEMENT » (RCS VANNES 818 195 216), Chemin des Saulniers, 56220 Malansac, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Patrick GOUAULT, né à MORTAIN le 4 octobre 1964, domicilié 1 Route du Mauray, 50600 Grandparigny, mariée le 27 juin 1987 avec Madame Sylvie DUPONT, sous le régime de la communauté universelle, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SC « JALULU » (RCS RENNES 841 583 289) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- Monsieur Alain PARIS, né à VIMOUTIERS le 23 août 1956, domicilié 2053 Route de la Ratteprune, 61310 Gouffern en Auge, marié le 25 février 1977 avec Madame Marie-Christine ANDRIEU, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SC « HOLDING BEL AIR » (RCS SAINT MALO 939 933 644) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SC « FB AND CO » (RCS QUIMPER 933 124 653), 60 Route de la Plage, 29940 La Forêt-Fouesnant, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La SC « VIBAH0 » (RCS VANNES 939 917 035) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La SC « AUBRI » (RCS SAINT-BRIEUC 939 976 544) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La SC « 3 CENT 7 » (RCS LAROCHE-SUR-YON 953 881 356) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La SCI « LANAA INVEST » (RCS RENNES 881 687 776) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- La SC « FIL AALTI 2025 » (RCS SAINT MALO 940 007 784), 7 Rue des Artisans, 35400 Saint-

Malo, a effectué un apport en numéraire d'un montant de un million cent vingt mille euros (1.120.000,00 €) ;

- *La SARL « HOLDING BRETAUDEAU » (RCS NANTES 881 049 654) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *La EURL « INVESTISSEMENT ROLLAND CHARLES » (RCS SAINT NAZAIRE 539 751 941a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;*
- *La SAS « SAS CLEMARIE » (RCS LA ROCHELLE 533 577 342) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;*
- *La SCI « ANAPERO » (RCS RENNES 843 671 124) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*
- *La SASU « IMMOTILIA » (RCS 940 686 736 - Vannes), 7 Rue des Tilleuls, 56140 Bohal, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;*

« Article 52 – Apports

I/ Lors de la constitution de la Société, il a été apporté en numéraire à la Société :

- par la société MATFAIR,

1 part sociale portant le numéro 1 part

- par la société AALTO REAL ESTATE INVESTEMENT MANAGEMENT,

29 parts sociales portant les numéros 2 à 30

Total égal au nombre de parts composant le capital

.....
30 parts

Soit la somme totale en numéraire de trois milles euros (3.000 €), correspondant à la valeur nominale des parts, soit cent euros (100 €) par part.

II/ Lors de la période de souscription initiale, il a été fait à la société les apports en numéraire suivants :

- La société à responsabilité limitée unipersonnelle « SARL AJSSR »,

1 000 parts sociales portant les numéros 31 à 1030

- La société à responsabilité limitée « LSIC »,

1 000 parts sociales portant les numéros 1031 à 2030

- La société civile immobilière « MPM 53 FINANCES »,

1 000 parts sociales portant les numéros 2031 à 3030

- Madame Michèle LEHMANN,

1 200 parts sociales portant les numéros 3031 à 4230

- Monsieur Jacques BOURASSEAU,

1 500 parts sociales portant les numéros 4231 à 5730

- La société par actions simplifiée « AMI »,

1 000 parts sociales portant les numéros 5731 à 6730

- Monsieur Philippe ROBERT,

2 500 parts sociales portant les numéros 6731 à 9230

- La société par actions simplifiée « HOLDING OGER RANCE »,

2 000 parts sociales portant les numéros 9231 à 11230

- La société à responsabilité limitée « PENDRAGON »,

1 000 parts sociales portant les numéros 11231 à 12230

- La société civile « VIETHAL »,

1 000 parts sociales portant les numéros 12231 à 13230

- La société à responsabilité limitée « HOLDING MAC »,

1 000 parts sociales portant les numéros 13231 à 14230

- Monsieur Jean-Marc CHAZAL,

1 500 parts sociales portant les numéros 14231 à 15730

- Monsieur Jean-Charles QUILICHINI,

1 000 parts sociales portant les numéros 15731 à 16730

- Monsieur Eric DELANOE,

1 000 parts sociales portant les numéros 16731 à 17730

- La société à responsabilité limitée « SC DU LEVANDOUX »,

1 000 parts sociales portant les numéros 17731 à 18730

- La société par actions simplifiée « ELMA FINANCE »,

3 000 parts sociales portant les numéros 18731 à 21730

- Monsieur Jean-Paul CHEVREL,

1 000 parts sociales portant les numéros 21731 à 22730

- La société à responsabilité limitée « SARL ACF »,

2 000 parts sociales portant les numéros 22731 à 24730

- Monsieur Wiliam ORY,

1 000 parts sociales portant les numéros 24731 à 25730

- La société par actions simplifiée « SAS AMO »,

2 000 parts sociales portant les numéros 25731 à 27730

- La société civile immobilière « SCI DIDJÉ IMMO »,

1 500 parts sociales portant les numéros 27731 à 29230

- La société à responsabilité limitée « NEMOURS »,

1 000 parts sociales portant les numéros 29231 à 30230

- La société à responsabilité limitée « CEZEMBRE DEVELOPPEMENT »,

1 000 parts sociales portant les numéros 30231 à 31230

- La société civile immobilière « SCI CEZEMBRE INVEST »,

2 000 parts sociales portant les numéros 31231 à 33230

*- La société à responsabilité limitée « SARL NOUZILLE »,
1 000 parts sociales portant les numéros 33231 à 34230*

*- La société par actions simplifiée « SAS HERVE ANTHONY »,
1 500 parts sociales portant les numéros 34231 à 35730*

*- La société civile « FIPC »,
1 000 parts sociales portant les numéros 35731 à 36730*

*- La société civile immobilière « ALTASY »,
1 000 parts sociales portant les numéros 36731 à 37730*

*- Monsieur Jeff BLACKMANN,
1 000 parts sociales portant les numéros 37731 à 38730*

*- Monsieur Hubert JUSTAL,
1 000 parts sociales portant les numéros 38731 à 39730*

*- La société civile immobilière « SCI GUIHARD »,
1 000 parts sociales portant les numéros 39731 à 40730*

*- La société à responsabilité limitée « AED INVESTISSEMENT »,
1 000 parts sociales portant les numéros 40731 à 41730*

*- La société par actions simplifiée « SAS GOBAT »,
2 000 parts sociales portant les numéros 41731 à 43730*

- La société à responsabilité limitée « SLMO »,

1 000 parts sociales portant les numéros 43731 à 44730

- Monsieur Patrice RATIER,

1 500 parts sociales portant les numéros 44731 à 46230

- La société à responsabilité limitée « SCFI »,

1 000 parts sociales portant les numéros 46231 à 47230

- La société civile immobilière « SCI DES HAUTS SENTIERS »,

1 000 parts sociales portant les numéros 47231 à 48230

- La société par actions simplifiée « HOLDING ANJESCA »,

2 500 parts sociales portant les numéros 48231 à 50730

- La société civile immobilière « SCI GUIGA »,

2 000 parts sociales portant les numéros 50731 à 52730

- Monsieur Pascal ORSONNEAU,

1 000 parts sociales portant les numéros 52731 à 53730

- La société par actions simplifiée « GP FINANCE »,

2 000 parts sociales portant les numéros 53731 à 55730

- La société civile immobilière « SCI DES OLIVIERS »,

1 500 parts sociales portant les numéros 55731 à 57230

- Monsieur Bruno HATTE,

1 000 parts sociales portant les numéros 57231 à 58230

- La société par actions simplifiée « SCI LE MONT D'ARBOIS »,

5 000 parts sociales portant les numéros 58231 à 63230

- Monsieur Gérard DUMONTIER,

1 000 parts sociales portant les numéros 63231 à 64230

- La société civile immobilière « DEWOST FAMILY »,

1 000 parts sociales portant les numéros 64231 à 65230

- La société civile immobilière « S2RI »,

1 000 parts sociales portant les numéros 65231 à 66230

- La société par actions simplifiée « SAS PIERRE ET PAPIER »,

2 000 parts sociales portant les numéros 66231 à 68230

- Monsieur Arnaud TAMPE,

1 000 parts sociales portant les numéros 68231 à 69230

- La société à responsabilité limitée « L2P INVESTISSEMENT »,

1 000 parts sociales portant les numéros 69231 à 70230

- Monsieur Patrick GOUAULT,

1 000 parts sociales portant les numéros 70231 à 71230

- La société civile « JALULU »,

1 500 parts sociales portant les numéros 71231 à 72730

- Monsieur Alain PARIS,

1 000 parts sociales portant les numéros 72731 à 73730

- La société civile « HOLDING BEL AIR »,

1 000 parts sociales portant les numéros 73731 à 74730

- La société civile « FB AND CO »,

1 500 parts sociales portant les numéros 74731 à 76230

- La société civile « VIBAHO »,

2 000 parts sociales portant les numéros 76231 à 78230
000 parts

2

- La société civile « AUBRI »,

1 500 parts sociales portant les numéros 78231 à 79730

- La société civile « 3 CENT 7 »,

1 000 parts sociales portant les numéros 79731 à 80730

- La société civile « LANAA INVEST »,

3 000 parts sociales portant les numéros 80731 à 83730

- La société par actions simplifiée « FIL AALTI 2025 »,

11 200 parts sociales portant les numéros 83731 à 94930

- La société civile « HOLDING BRETAUDEAU »,

1 000 parts sociales portant les numéros 94931 à 95930

- La société civile « INVESTISSEMENT ROLLAND CHARLES »,

3 000 parts sociales portant les numéros 95931 à 98930

- La société civile « CLEMARIE »,

2 000 parts sociales portant les numéros 98931 à 100930

- La société civile immobilière « SCI ANAPERO »,

1 000 parts sociales portant les numéros 100931 à 101930

- La société civile immobilière « IMMOTILIA »,

1 000 parts sociales portant les numéros 101931 à 102930

Fait à CESSON-SEVIGNE,

Le Gérant
Représenté par Monsieur Alexandre ANDRÉ

Alexandre ANDRÉ
Fait le 30/09/2025
 Signé et certifié par [yousign](#) 